



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalités croissantes dans les revenus entre Corse et continent

Question écrite n° 20597

Texte de la question

M. Michel Castellani attire l'attention de Mme la ministre du travail sur le creusement inquiétant des inégalités de revenus entre la Corse et le reste du territoire métropolitain. Dans sa dernière publication intitulée « Le salaire moyen par tête », l'Observatoire social de la Corse a mis en lumière les différences croissantes de salaire privé entre les travailleurs corses et leurs homologues du continent. Ainsi, en vingt ans, l'écart du salaire moyen privé Corse-continent est passé de 16 % à 19 %. Les perspectives sont peu encourageantes, au regard de la perte de revenus continue depuis deux décennies. Hélas, il est regrettable de constater que les dispositifs fiscaux spécifiques d'exonération sur les salaires n'ont pas eu d'effets sur ces derniers. La zone franche, notamment, a bénéficié en grande partie à la trésorerie des entreprises mais n'aurait pas eu de conséquences positives sur les rémunérations des salariés insulaires. La population corse ressent également ce différentiel au moment de son passage à la retraite. La perte mensuelle serait de 300 euros par mois pour un retraité dans l'île, en comparaison au niveau sur le continent. Elle se vérifie aussi pour les chômeurs qui connaissent une différence de 254 euros sur le montant de leur allocation chômage. À cette perte de revenus s'ajoute le coût élevé de la vie, les Corses sont donc doublement pénalisés. En conséquence, il souhaite connaître les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour réduire ces inégalités.

Texte de la réponse

Une étude de l'Observatoire social de la Corse parue le 5 juin 2019 retrace les évolutions du salaire moyen par tête en Corse et en France métropolitaine de 1998 à 2018. En vingt ans, le salaire moyen par tête est passé de 1752 € à 2628 € en métropole et de 1425 € à 2183 € en Corse (tableau 1). L'écart en euros progresse de 327 à 445, mais l'écart en pourcentage décroît légèrement de 23 % à 20 %. L'écart relatif entre les deux rémunérations s'est donc réduit.

Tableau 1 : évolution des écarts de salaire moyen par tête entre la Corse et la métropole		1998 T4	2018 T3
Salaire moyen par tête (euros)	Métropole	1752	2628
	Corse	1425	2183
Ecart, en euros		327	445
Ecart, en %		23%	20%

Source : Observatoire social de la Corse, d'après données de l'Acoss.

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer la persistance d'un écart de salaire moyen, l'étude cite la faible taille des entreprises Corses : « En Corse, 41 % des salariés travaillent dans les entreprises de moins de 10 salariés contre 23 % en métropole (Acoss). » Les écarts de salaire moyen par tête entre la Corse et la métropole découlent en grande partie de différences de temps de travail des salariés (liés à des périodes de chômage ou à une activité réduite) : les écarts de salaire horaire sont plus faibles que les écarts de salaire moyen par tête, avec un différentiel de 14 % en 2017 (tableau 2). Les écarts de salaire entre régions découlent en grande partie de différences dans la structure de l'emploi. Ainsi, le salaire moyen par équivalent temps plein de la région Île de France est supérieur de 28 % à la moyenne nationale, car elle concentre les salariés les plus diplômés et les cadres [Insee-Références Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2019, fiche n° 5.10]. Pour les mêmes raisons, en province, le salaire moyen est relativement plus élevé dans les régions couvrant des grandes villes (Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur) et, dans une moindre mesure, dans les régions voisines de l'Île de France. Il est plus faible en Corse et en Bretagne. Dans le cas particulier de la Corse, en 2016, la part des cadres dans l'emploi hors artisans, commerçants et chefs d'entreprise était de 12,5 %, contre 19,3 % en métropole [Insee, RP 2016]. A l'inverse, la proportion d'employés s'établissait à 37,8 %, contre 29,7 % en métropole. Ces différences de structure expliquent une partie du différentiel de salaire horaire entre la Corse et la métropole : le différentiel de salaire horaire entre les salariés de la région Corse et ceux de France métropolitaine est réduit à 4,7 % si on considère les seuls employés, et s'inverse même pour les professions intermédiaires.

Tableau 2 : Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Corse	Métropole	écart (%)
Cadres*	22	26,4	-16.7
Professions intermédiaires	15,4	14,9	3.2
Employés	10,6	10,7	-0.9
Ouvriers	10,9	11,1	-1.8
Ensemble	12,8	14,9	-14

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2017.

Données clés

Auteur : [M. Michel Castellani](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20597

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, emploi et insertion](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 septembre 2019

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5524

Réponse publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 2153